



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR**

**LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2009**

*Adopté en séance plénière du 30 décembre 2008*

## **REMARQUES GÉNÉRALES DU CCEE**

### **SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2009**

---

#### *Sur la forme*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement salue la clarté et la lisibilité du rapport de présentation du projet de budget primitif et du rapport sectoriel Économie. Il regrette cependant que les autres rapports sectoriels ne bénéficient pas de cette même qualité de présentation.

#### *Sur le fond*

Le Conseil prend acte du budget de la collectivité régionale pour 2009 qui, malgré un contexte économique mondial, national et local difficile et des concours financiers de l'État progressant insuffisamment pour compenser les nouveaux transferts de charges, présente :

- des dépenses d'investissement prépondérantes ;
- des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées ;
- des recettes fiscales locales directes inchangées ;
- un recours à l'emprunt en très nette diminution par rapport à 2008 (250 millions d'euros au BP 2008, 133 millions d'euros au BP 2009) réservé au financement des travaux de la Route des Tamarins.

Il note que ce projet de budget primitif est un budget intermédiaire soldant l'opération « Route des tamarins » et préparant le lancement de l'autre grand projet régional, celui du Tram-Train dont un budget annexe réservé est également présenté par la collectivité.

Compte tenu de ces éléments et au vu des économies de gestion recherchées et de la gestion active de la dette réalisée par la collectivité régionale, le CCEE constate que le Conseil régional se place dans une logique d'économie et regrette que l'engagement de la collectivité concernant les secteurs relevant du développement humain, particulièrement l'Éducation populaire ne soit pas affirmé plus fortement.

De plus, une politique volontariste hors des champs de compétence de la Région comme par exemple l'aide aux communes pour la rénovation et la remise aux normes des écoles primaires favoriserait le déploiement d'un programme de petits chantiers et participerait ainsi de manière significative au plan de relance de l'économie locale envisagé par la Région, contribuant ainsi à l'éducation des très jeunes Réunionnais.

## Commission 1

*Culture, Technologie de l'Information et de la Communication, Audiovisuel, Mobilité*

### Culture :

La commission note que ce projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2009 s'inscrit dans la continuité du projet de mandature de la collectivité avec des enveloppes globales de :

- 6,430 M€ en autorisations de programme pour poursuivre la réalisation du projet de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise (1,970 M€), le programme de réhabilitation des structures muséales (1,910 M€), le soutien au Conservatoire à rayonnement régional (1,555 M€) et le soutien aux équipements communaux structurants et aux associations (0,855 M€), l'acquisition d'œuvres d'art (0,085 M€) et l'étude de grands projets (0,060 M€) ;

- 10,728 M€ en autorisations d'engagement pour permettre de poursuivre le versement de bourses (0,320 M€), l'aide aux associations (2,990 M€), la formation culturelle (0,320 M€), le fonctionnement des structures muséales (2,6 M€), du Conservatoire à rayonnement régional (1,050 M€), de la MCUR (1,823 M€), de l'EPCC<sup>1</sup> (0,5 M€) et enfin d'accompagner diverses actions de développement culturel (1,125 M€). Elle tient à souligner l'effort fait par la collectivité régionale dans ce secteur alors que ce projet de budget s'inscrit dans un contexte de crise économique mondiale. En effet, elle salue l'augmentation des crédits alloués à la culture qui, en comparaison à 2008, augmentent de 13,8 % en autorisations de programme (investissement) et de 32,3 % en autorisations d'engagement (fonctionnement).

La commission constate avec satisfaction que l'ensemble des champs culturels relevant de la compétence du Conseil régional est pris en compte dans ce projet de budget primitif. Toutefois, elle tient à formuler certaines remarques à propos de la politique culturelle régionale exprimée dans ce projet de budget.

Tout d'abord, sur la forme, la commission, dans le rapport sectoriel, déplore la présentation confuse des crédits. Ainsi, le chapitre 933.12 dénommé à la fois « subventions de fonctionnement » à la page 103<sup>2</sup>, « promotion de la culture à l'export », « subvention aux associations dans le domaine culturel » à la page 104<sup>3</sup> et 106<sup>4</sup>, ne renseigne pas de manière précise la commission sur les crédits attribués à chaque opération et sur le montant global affecté à ce chapitre. Par exemple, la commission se demande si les crédits du chapitre 933-12 « promotion de la culture à l'export » ( 50 000 euros) sont les mêmes tant pour la promotion de l'interculturalité que pour la danse. Viennent-ils en complément ou en déduction de ceux affectés en « subventions aux associations dans le domaine culturel » ?

<sup>1</sup> Etablissement public de coopération culturelle.

<sup>2</sup> Cf. rapports sectoriels. Projet de budget primitif 2009 - secteur « culture ».

<sup>3</sup> Cf. rapports sectoriels. Projet de budget primitif 2009 - secteur « culture ».

<sup>4</sup> Cf. rapports sectoriels. Projet de budget primitif 2009 - secteur « culture ».

Ensuite, dans le domaine des *arts plastiques*, la commission est favorable aux orientations de la collectivité régionale. Toutefois, elle recommande au Conseil régional de contribuer à l'émergence des lieux d'exposition favorisant la création actuelle et de généraliser systématiquement la politique du 1% culturel, bien que cela ne soit pas une obligation légale, en insérant la réalisation d'œuvres d'art par des artistes plasticiens dans la commande publique. De plus, une meilleure prise en compte de ce dispositif répond au souhait de la collectivité de « permettre aux plasticiens réunionnais d'être en situation de plein emploi artistique »<sup>5</sup>. À ce titre, la commission rappelle que le secteur associatif, créateur d'emploi, permet à de nombreux artistes de s'affirmer professionnellement. Il convient donc pour le Conseil régional de soutenir les associations comme il le fait pour l'EPCC « FRAC de La Réunion » et le Pôle régional d'art contemporain.

En ce qui concerne le *pôle régional de littérature*, la commission regrette d'une part la présentation succincte qui en est faite dans ce projet de budget. Elle aurait souhaité une présentation plus détaillée et expliquant de manière précise le fonctionnement de ce pôle. D'autre part, la commission s'étonne du montant de la subvention de fonctionnement de ce pôle ; seulement 100 000 euros. Aussi s'interroge-t-elle sur les réels moyens qu'aura ce pôle pour remplir des missions dont l'ampleur n'est plus à démontrer.<sup>6</sup>

La commission se félicite de l'intervention régionale en matière de valorisation des *langues et cultures régionales*. Elle encourage la collectivité à agir davantage encore dans ce domaine en soutenant notamment l'ensemble des associations qui oeuvrent à la promotion de la langue et de la culture créoles de La Réunion.

Pour ce qui est de la *promotion de l'intra culturalité*, la commission relève la volonté du Conseil régional de soutenir des manifestations liées à la semaine créole, à la semaine de l'engagement, à la journée internationale de la femme, à la commémoration de l'abolition de l'esclavage. De même, elle suggère à la collectivité de promouvoir également la journée internationale de la langue maternelle<sup>7</sup>. Cet événement, proclamé par l'Unesco le 21 février 2000, est célébré à cette même date chaque année dans les États membres et au siège de l'Unesco afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle, le multilinguisme, la reconnaissance et la pratique des langues maternelles du monde et particulièrement celles des minorités. Les actions menées dans ce cadre participent donc à la protection et à la préservation de la diversité culturelle par la promotion des langues comme moyen de communication, d'interaction et de compréhension entre les différentes populations. Elles visent aussi à protéger l'héritage oral et immatériel du monde.

Dans le domaine du *théâtre*, la commission soutient la volonté de la Région visant à mener une réflexion avec les compagnies sur le cycle économique d'une création. À son sens, une telle démarche devrait participer à un renouveau des politiques culturelles afin, notamment, de trouver une meilleure adéquation possible entre l'intervention publique et les forces du marché. En effet, les porteurs de projets se voient de plus en

---

<sup>5</sup> cf. page 102, l'affirmation des arts plastiques. Rapports sectoriels. Projet de budget primitif 2009 –secteur « culture ».

<sup>6</sup> cf. page 103, le rayonnement de la littérature. Rapports sectoriels. Projet de budget primitif 2009 –secteur « culture ».

<sup>7</sup> cf. <http://portail.unesco.org/education/fr>  
<http://fr.wikipedia.org>

plus souvent contraints à interpeller le secteur privé pour compenser l'insuffisance grandissante de l'intervention publique en matière de culture. Aussi, la commission espère-t-elle que cette étude sur le cycle économique d'une création fasse émerger la nécessité de mesures compensatoires favorables à la création culturelle.

S'agissant de la *connaissance, de la préservation et de la promotion du patrimoine*, plus particulièrement de la valorisation des archives sonores de la Région, la commission souligne que ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le programme scientifique et culturel de la MCUR. Elle recommande donc au Conseil régional de recruter un personnel affecté à cette mission afin que des travaux soient effectivement entrepris pour la sauvegarde, la conservation et la diffusion des ces archives.

À propos des *structures muséales régionales* existantes (Musée Stella Matutina, Maison du volcan, Musée des arts décoratifs de l'océan Indien, Kélonia) et à venir (MCUR), la commission suggère à la collectivité la mise en oeuvre d'une réflexion visant à développer davantage encore la fréquentation de ces lieux culturels par l'ensemble des Réunionnais. Par exemple, l'instauration d'une billetterie unique proposant un « pass-musée » pourrait être un axe majeur de cette réflexion.

Enfin, la commission prend note de la volonté du Conseil régional de « recentrer ses missions et d'orienter ses objectifs vers de la formation référente de haut niveau »<sup>8</sup> comme le prévoit la loi du 13 août 2004 pour le CRR. Cependant, elle attire l'attention de la Région sur la faiblesse du 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement artistique car les écoles municipales de musique sont peu nombreuses et dotées de peu de moyens. La commission incite le Conseil régional à établir, en partenariat avec l'État et le Conseil général, un schéma des enseignements artistiques à La Réunion. Il s'agit de faire accéder le plus grand nombre de musiciens réunionnais au CRR.

## **TIC :**

La commission note avec satisfaction la poursuite des engagements du Conseil régional dans le secteur des *Technologies de l'information et de la communication*. Elle souligne les efforts faits par la Région, non seulement pour le développement des usages des TIC, mais aussi pour accompagner les acteurs privés et publics de la filière à travers le soutien d'actions concrètes. Elle encourage le Conseil régional à innover dans ce domaine en accélérant les projets de numérisation et de valorisation du patrimoine et à soutenir davantage la plate-forme e-tourisme.

De plus, la commission renouvelle ses propositions formulées dans ses avis antérieurs et invite la collectivité à favoriser la création d'un portail culture de La Réunion permettant l'accès à des sites dédiés aux artistes, à des acteurs culturels associatifs, à des centres de ressources, à des bibliothèques numériques...

---

<sup>8</sup> Cf. page 108, le Conservatoire à rayonnement régional de musique, de danse et d'art dramatique. Rapports sectoriels. Projet de budget primitif 2009 – secteur « culture ».

## Commission 2

*Formation professionnelle, Éducation, Affaires européennes, Coopération régionale*

### Éducation et mobilité :

En préambule, la commission tient à souligner qu'elle partage aussi bien le constat établi par la collectivité régionale concernant l'absence de concertation des acteurs locaux sur les réformes éducatives en cours que les inquiétudes et interrogations sur les conditions de réussite scolaire offertes aux jeunes Réunionnais pour l'avenir.

Cependant, elle regrette que ce constat, une fois fait, n'ait pas été suivi d'une réflexion locale sur les retombées de ces réformes sur l'École à La Réunion. La commission suggère que la collectivité soutienne toute initiative de débat avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sur les réformes et leur impact sur l'École à La Réunion. Cette réflexion pourrait alors donner lieu à un positionnement des acteurs publics sur « Quelle politique éducative globale, de la maternelle à l'université, voulons-nous pour La Réunion ? »

Sur le plan budgétaire, en matière *éducative*, la commission note que l'effort net contributif de la collectivité à *l'Enseignement secondaire-lycées* pour 2009 connaît l'augmentation suivante :

*Évolution du total des crédits de paiement*

	<b>BP 2005</b>	<b>BP 2006</b>	<b>BP 2007</b>	<b>BP 2008</b>	<b>Projet de BP 2009</b>	<b>Comparaison à l'exercice précédent</b>
<i>Enseignement Secondaire</i>	71,2 M€	59,4 M€	99,8 M€	69,8 M€	97,5 M€	+ 39%

Par contre, la capacité d'engagement totale pour ce secteur enregistre une baisse de 23,4% ; elle s'élève à 56,2 M€ en 2009 contre 73,3 M€ en 2008, l'effort de la collectivité étant bien moindre en investissement (-30%) par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, l'examen du rapport sectoriel appelle les remarques suivantes :

- la commission constate tout d'abord, conformément à ce qui était annoncé dans le rapport sur les OB 2009, que les actions déclinées au titre des missions traditionnelles de la collectivité (construction, réhabilitation, maintenance ... des lycées) sont abondées. Elle note particulièrement que les moyens consacrés aux travaux de réhabilitation et de maintenance des lycées sous maîtrise d'ouvrage sont à la hausse. Par contre, en ce qui concerne les équipements des lycées, elle relève que la mise en place des Bac Pro 3 ans et des nouveaux CAP ne se traduit pas par un accroissement de l'effort de la collectivité. Le total du budget équipements des lycées pour 2009 est en effet moindre que celui de l'exercice précédent : 10,2 M€ au lieu de 12,5 M€ en AP ; 10,8 M€ au lieu de 12,6 M€ en CP ;

- elle note avec regret qu'il n'est nullement fait mention des propositions qu'elle a émises à plusieurs reprises, et dernièrement dans son avis sur les OB 2009, à savoir :

- ✓ construction des lycées : des établissements de taille humaine, des équipements à vocation culturelle et artistique, des locaux pour les associations de parents d'élèves, la création d'un établissement d'enseignement adapté...
- ✓ réhabilitation et mise aux normes des établissements : l'accessibilité pour tous, la sécurisation des installations et autres bâtiments,
- ✓ amélioration du dispositif d'aide aux manuels scolaires.

Or, la collectivité mentionne dans son rapport de présentation (p. 2) que le projet de BP « tient compte des avis formulés (...) du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement » ; la commission s'attendait donc à trouver des éléments de réponse sur ces points.

Les défis à relever en matière d'éducation étant nombreux à La Réunion, encore plus en cette période de bouleversements, il paraît indispensable à la commission que l'intervention régionale soit conséquente et permette d'offrir à tous les jeunes Réunionnais les mêmes chances de réussite scolaire.

Dans le domaine de *l'enseignement supérieur*, le budget consacré à ce secteur connaît une forte augmentation par rapport à l'exercice 2008. La capacité d'engagement sera de 19,4 M € (+ 313 %) et les crédits de paiement prévus sont de 9,3 M € (+ 113 %).

La collectivité régionale réitère ainsi son soutien au développement d'infrastructures et d'équipements de recherche, aux programmes de recherches, aux aides des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle. La commission observe toutefois que les constructions de la station du Maïdo et de l'antenne satellite « consomment » à elles seules 15,3 M € sur les 17,6 M € prévus en autorisations de programme nouvelles.

Elle déplore ici aussi l'absence de réponse aux observations et propositions de la commission formulées dans son avis sur les orientations.

Le volet « Mesures d'accompagnement » est présenté de façon si imprécise que la commission s'interroge sur la destination de cette aide : de quelles actions s'agit-il ? Cela va-t-il aller à l'ESIROI<sup>9</sup> ?

Le budget prévu pour les colloques s'élevant à 10 000 €, la commission se demande également dans quelle mesure les diverses manifestations programmées au cours de l'année 2009 recevront le soutien de la collectivité régionale : Actufac, 2èmes Rencontres régionales de l'éducation (février) et le grand salon européen de l'Éducation (novembre). Concernant ce dernier, la commission souhaite vivement que la collectivité régionale le soutienne.

### **Mobilité :**

La commission regrette l'absence de correspondance entre la présentation adoptée pour les orientations budgétaires et celle utilisée pour le projet de budget primitif.

---

<sup>9</sup> Ecole supérieure d'ingénieurs de La Réunion - océan Indien

Ce rapport sectoriel du fait de sa présentation à l'identique à celui présenté pour le BP 2008 et de l'absence d'indication sur la répartition des crédits aux actions envisagées ne permet pas en effet d'apprécier clairement la mise en œuvre de l'ensemble des axes développés dans le cadre des orientations.

Ainsi, la commission s'interroge sur les moyens qui seront alloués à la mise en place de l'observatoire de la mobilité. Elle souhaite également savoir qui en sera l'opérateur. Annoncé depuis quelques années, elle espère que cet outil sera rapidement opérationnel afin de permettre d'appréhender les parcours et trajectoires des personnes en mobilité, en assurer leur suivi permanent, plus globalement avoir des informations sur l'efficacité du dispositif en terme d'emploi.

Concernant l'optimisation des partenariats avec les régions métropolitaines, la commission salue cette démarche notamment pour les filières sanitaires et sociales. Elle espère toutefois que :

- la concrétisation de ces relations inter régionales se traduit bien par une large diffusion de l'information auprès de tous les jeunes Réunionnais et suffisamment tôt dans la scolarité pour une mise en perspective permettant la construction d'un parcours scolaire et professionnel choisi ;
- une facilitation effective de leur mobilité est mise en œuvre tant au niveau des démarches que des moyens.

### **Formation professionnelle et apprentissage :**

La commission note que pour l'exercice 2009, les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage qui figurent parmi les compétences majeures de la collectivité régionale s'élèveront à 120, 3 M € en capacité d'engagement et à 110, 2 M € en crédits de paiement.

Si, avec ce budget, la formation professionnelle constitue toujours le 2<sup>ème</sup> secteur d'intervention de la collectivité après celui des routes et des transports publics, la commission constate cependant que la baisse des crédits de paiement relevée lors de l'exercice passé se poursuit en 2009. En capacité d'engagement, les financements accordés par la collectivité se situent également à un niveau inférieur (- 2,5%).

*Évolution des crédits de paiement pour la formation professionnelle*

BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008	Projet BP 2009	Évolution
96,8 M€	104 M€	148,9 M€	121,1 M€	110,2 M€	- 9%

Sur le plan opérationnel, la commission note la volonté de la Région de réaliser une étude sur la faisabilité de créer un CFA des métiers de l'animation et du sport. Elle s'interroge cependant sur l'origine de cette demande et souhaite savoir dans quelle mesure les acteurs déjà existants (CREPS, les associations d'éducation populaire, l'université ...) ont été associés.

Par ailleurs, elle attire l'attention de la collectivité sur l'exclusion des personnes à mobilité réduite dans les dispositifs d'accompagnement des publics dits en difficulté.

Compte tenu du faible niveau de formation de ces personnes à La Réunion (50 % des demandeurs d'emploi handicapés n'ont aucune qualification), il paraît indispensable à la commission qu'elles puissent également accéder aux actions de formation susceptibles de leur faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Enfin, si elle constate la poursuite de l'effort régional en faveur de la réhabilitation des centres AFD, elle appelle la collectivité à accélérer ses travaux, notamment en matière de sécurité et d'accueil.

Elle lui rappelle également qu'il existe d'autres structures d'apprentissage (Maisons familiales rurales, Instituts ruraux ...) qui méritent aussi d'être soutenues, eu égard à la complémentarité des formations qu'elles offrent en matière de développement des Hauts. La vétusté des locaux incitant peu les jeunes à s'inscrire dans ces structures, ces dernières gagneraient à être également restaurées.

### **Coopération régionale :**

La commission observe que le budget régional consacré à ce secteur, contrairement au BP 2008 qui s'était traduit par une augmentation substantielle tant en capacités d'engagement qu'en crédits de paiement, est en diminution pour l'exercice 2009 :

Crédits de paiement : 4,5 M€ en 2008 / 3,8 M€ en 2009 (- 15%)

---

Capacités d'engagement : 3,2 M€ en 2008 / 3,1 M€ en 2009 (- 3,1 %) <sup>10</sup>

Elle relève également que la priorité sera donnée à la consommation des crédits FEDER dans le cadre du Programme opérationnel de coopération territoriale et qu'à ce titre trois grands projets seront privilégiés.

La commission prend acte des différentes actions qui seront menées dans le cadre de la coopération bilatérale au niveau des « trois cercles » et note avec satisfaction la reprise de l'activité au sein de la Commission de l'océan indien.

Elle souligne cependant que la politique de coopération régionale doit aussi intégrer les associations porteuses de projets éducatifs, culturels, sportifs... D'une manière générale, elle l'encourage à soutenir toutes les initiatives relevant d'une coopération non institutionnelle dans la mesure où, prenant appui sur la connaissance de l'autre, de sa culture, celle-ci constitue un atout majeur pour enrichir les partenariats avec la zone et fonder un partenariat durable.

---

<sup>10</sup> et non - 1,9 % comme mentionné dans le rapport de présentation.

**Sport, socio-éducatif :**

D'une manière générale, la commission, comme elle le fait depuis déjà 2006 dans ses avis sur les documents budgétaires de la Région Réunion, tient à souligner que, s'il y a un secteur dans lequel le Conseil régional ne prend pas en compte les remarques et propositions du CCEE, c'est bien celui du « sport et du socio-éducatif ».

Aussi, la commission déplore-t-elle le manque d'ambition de la collectivité régionale dans ce secteur et dénonce la faiblesse des crédits alloués au sport et au socio-éducatif pour l'exercice 2009 (2,920 M d'euros en dépenses d'investissement et 3 M d'euros en dépenses de fonctionnement)<sup>11</sup>. Elle réaffirme donc son souhait d'une totale redéfinition des interventions régionales dans ce domaine et demande au Conseil régional de revoir de façon significative les moyens financiers attribués à ces secteurs.

De plus, la commission rappelle l'importance de ces secteurs notamment celui du socio-éducatif<sup>12</sup>. Les organismes socio-éducatifs se proposent de promouvoir et de développer les loisirs éducatifs des enfants et des jeunes. Ils se réfèrent à la laïcité et se fondent sur des principes d'égalité, de solidarité et de démocratie. Ils ont une vocation :

- éducative, car ils contribuent au développement de la personnalité morale et à son épanouissement civique ;
- sociale, car ils luttent contre les formes d'exclusions, de ségrégation et d'injustice qui s'opposent au droit à l'éducation pour tous ;
- culturelle, car ils permettent plus particulièrement aux enfants et aux jeunes de découvrir les richesses de nos civilisations, et de s'ouvrir aux cultures du Monde.

La commission rappelle également que l'éducation populaire contribue à la formation des citoyens ; ainsi de nombreux hommes et femmes politiques en sont issus.

En conséquence, la commission demande aux élus régionaux d'accorder une plus grande reconnaissance au secteur du socio-éducatif et de prendre des mesures pour renforcer le rôle des associations qui en ont la charge dans la vie sociale réunionnaise.

Par ailleurs, la commission souligne le manque de lisibilité du rapport sectoriel qui ne permet pas de disposer d'informations précises sur la répartition des sommes par actions. Par exemple, la commission constate que les crédits du chapitre 933.2 « Subventions dans les domaines sportifs et socio-éducatifs » servent à la fois à :

- *responsabiliser le mouvement sportif en soutenant le développement des organismes sportifs régionaux*<sup>13</sup> et le projet sportif de déplacement non motorisé<sup>14</sup> ;
- *assurer la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif*<sup>15</sup> ;

<sup>11</sup> Cf. pages 4 et 6 du rapport de présentation du projet de budget primitif pour l'exercice 2009.

<sup>12</sup> Cf. La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion. Août 2001. Esquisses. CCEE de La Réunion.

<sup>13</sup> Cf. page 93 du projet de budget primitif 2009, secteur « sport et socio-éducatif ».

<sup>14</sup> Cf. page 94 du projet de budget primitif 2009, secteur « sport et socio-éducatif ».

<sup>15</sup> Cf. pages 94 et 95 du projet de budget primitif 2009, secteur « sport et socio-éducatif ».

- favoriser les filières de préformations sportives de haut niveau en soutenant les actions préparatoires dans le cadre des centres de perfectionnement sportif<sup>16</sup> ;
- encourager la mobilité sportive professionnelle dans le monde<sup>17</sup>.

Mais, toutes ses interrogations portent sur le montant des crédits réellement affectés à chacune de ces actions.

S'agissant plus particulièrement du socio-éducatif, la commission regrette que l'intervention de la collectivité se limite seulement à des actions de formations dans le cadre des centres de vacances et de loisirs (BAFA/BAFD) alors que le Conseil régional devrait développer une politique socio-éducative plus ambitieuse.

Aussi, renouvelle-t-elle à la Région ses propositions formulées sur les orientations budgétaires 2009, à savoir :

- la création d'un service chargé du socio-éducatif et la désignation d'un élu chargé de l'éducation populaire ;
- la mise en place d'une réflexion pour favoriser la construction de structures en partenariat avec la société civile et les collectivités en direction de la jeunesse ;
- l'organisation de la réflexion et de la concertation visant à l'élaboration d'un projet éducatif global et sa mise en œuvre ;
- la consolidation de la cohésion sociale pour une culture du « vivre ensemble » à partir de projets éducatifs, culturels et de loisirs ouverts à tout public ;
- une meilleure prise en compte de l'espace india-océanique avec le développement des échanges des jeunes et des formateurs dans les pays de la zone du Sud-Ouest de l'océan Indien ;
- la pérennisation des structures associatives avec la mise en place d'un statut « d'utilité sociale ».

### **Aménagement / Environnement / Déplacements :**

Tout d'abord, la commission partage la volonté de la collectivité régionale de soutenir l'activité économique à travers les PME et les artisans. En effet, faciliter l'accès à la commande publique est une condition nécessaire pour maintenir l'emploi dans le secteur du BTP.

Ensuite, la commission note que le secteur route et transports publics reste prépondérant dans le budget de la collectivité ainsi que le démontre le tableau suivant.

*Evolution des crédits par secteur (en millions d'euros)*

	2006		2007		2008		2009	
	AP/AE	CP	AP/AE	CP	AP/AE	CP	AP/AE	CP
<b>Environnement</b>	20,2	14,1	27,4	22,3	19	17	21,4	16,7
<b>Aménagement</b>	4,5	4,7	4,6	7,5	20,2	4,7	8,2	10,2
<b>Routes et transports publics</b>	351	354,6	200,5	382,9	213,2	398,5	218	297,3
<b>Total des interventions</b>	662,3	687,2	546,5	816,9	544,5	753,8	591,5	652,6

<sup>16</sup> Cf. pages 95 et 96 du projet de budget primitif 2009, secteur « sport et socio-éducatif ».

<sup>17</sup> Cf. pages 97 et 98 du projet de budget primitif 2009, secteur « sport et socio-éducatif ».

Compte tenu de l'importance du réseau routier dans la vie quotidienne des Réunionnais, la commission se demande si la mise en place d'une instance de concertation regroupant l'ensemble des collectivités en la matière n'aiderait pas à une gestion plus coordonnée et raisonnée des routes ?

Les financements consacrés aux actions en faveur du vélo et à la mise en place de la « voie vélo régionale » bien qu'à la hausse, méritent un engagement plus affirmé. La commission encourage par conséquent la collectivité à accentuer son intervention dans ce domaine, notamment en matière de sécurité et d'entretien des infrastructures existantes.

*Evolution des crédits alloués au développement de la pratique du vélo (en euros)*

	2007		2008		2009	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
<b>Financement des actions des collectivités en faveur du vélo</b>	550 000	500 000	0	300 000	200 000	450 000
<b>Financement des études « Site propre vélo »</b>	500 000	300 000	220 000	280 000	220 000	199 000
<b>Total</b>	<b>1 050 000</b>	<b>800 000</b>	<b>220 000</b>	<b>580 000</b>	<b>420 000</b>	<b>649 000</b>

De même, elle souhaite un engagement plus fort de la collectivité en **environnement**, notamment en matière de biodiversité. Ainsi, concernant l'insectarium du Port dont les locaux ne sont plus adaptés à son fonctionnement, la Région pourrait lui allouer une aide à la construction. Les insectes représentant une part importante de la biodiversité, cet effort participerait de l'amélioration de leur connaissance. De manière globale, la commission souhaite une intervention plus forte de la Région en matière de connaissance de la faune, de la flore et des écosystèmes de La Réunion, afin d'encourager la multiplicité des projets et leur envergure.

Par ailleurs, s'agissant des actions du PRERURE, la commission réitère sa proposition de mettre en place des mesures incitant les collectivités territoriales à élaborer un Plan lumière, à l'instar d'autres régions métropolitaines et pays européens.

La commission note également l'utilisation de la biomasse pour la production d'électricité. Elle rappelle cependant à la collectivité l'intérêt de transformer certains déchets (« déchets » verts, boues) comme intrants dans la production agricole pour pallier les phénomènes d'érosion que connaît particulièrement notre île mais également pour développer des filières locales concurrencées par des importations industrielles. Tout ceci devant, bien entendu, être accompagné d'un plan de communication en direction du grand public et des utilisateurs. Notre île souffrant de l'accumulation des déchets toxiques dont nous ne savons pas comment faciliter leur retour en Europe, la commission suggère que la collectivité, une fois de plus, montre l'exemple en initiant une aide au retour : l'affrètement d'un bateau dédié complètement à cette fonction et qui aurait en charge une fois par an le transfert des déchets en métropole ou en Europe, en conformité avec la réglementation européenne.

L'environnement est un secteur porteur d'emploi et d'insertion sociale à condition que ces emplois soient encadrés et que les personnes bénéficient de formation. C'est l'objectif de la collectivité. La commission salue donc cette décision d'aménager le dispositif régional des emplois verts.

Enfin, la commission encourage la Région pour que le futur **schéma d'aménagement régional** marque fortement l'engagement de la collectivité vers la préservation des terres agricoles et les milieux naturels (hors Parc national de La Réunion) malgré la « forte pression » des communes.